



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2024-218

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2024

# Sommaire

## **EPF Normandie /**

R28-2024-12-18-00003 - CONSTAT Délégation de signature - BUEIL - Parcelles cadastrées section AC n°445 Et UN QUART indivis de la parcelle cadastrée section **??** AC numéro 221 sises 11 rue de la Verdure à Bueil (2 pages) Page 3

R28-2024-12-18-00004 - CONSTAT Délégation de signature - DIEPPE - Parcelles cadastrées section AH n°36, 37, 41 et 42 sises Les Coteaux et Route de Bonne **??** Nouvelle à Dieppe (2 pages) Page 6

R28-2024-12-18-00005 - CONSTAT Délégation de signature - FÉCAMP - Parcelle cadastrée section AY n°4 sise 38 rue du Précieux Sang à Fécamp (2 pages) Page 9

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-12-18-00006 - Délégation de signature cession SOTTEVILLE LES ROUEN - A. LE CLOAREC.docx.pdf (2 pages) Page 12

R28-2024-12-17-00003 - DELEGATION DE SIGNATURE CTS MARTIN ROLLEVILLE\_ALC (2 pages) Page 15

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00003

CONSTAT Délégation de signature - BUEIL -  
Parcelles cadastrées section AC n°445 Et UN  
QUART indivis de la parcelle cadastrée section  
AC numéro 221 sises 11 rue de la Verdure à Bueil

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20240107 - CONVENTION D’INTERVENTION BUEIL Cabinet Médical en date du 11 octobre 2024 avec la commune de Bueil, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le projet de constat de transfert établi en date du 23 décembre 2024 avec la Ville de Bueil,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition des parcelles cadastrées section AC n°445 Et UN QUART indivis de la parcelle cadastrée section AC numéro 221 sises 11 rue de la Verdure à Bueil,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00004

CONSTAT Délégation de signature - DIEPPE -  
Parcelles cadastrées section AH n°36, 37, 41 et  
42 sises Les Coteaux et Route de Bonne  
Nouvelle à Dieppe

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20240113 - CONVENTION INTERVENTIONS DIEPPE TERRAINS LABBE DERYCKE LEBON VICO en date du 12 décembre 2024 avec la commune de Dieppe, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le projet de constat de transfert établi en date du 23 décembre 2024 avec la Ville de Dieppe,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition des parcelles cadastrées section AH n°36, 37, 41 et 42 sises Les Coteaux et Route de Bonne Nouvelle à Dieppe,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00005

CONSTAT Délégation de signature - FÉCAMP -  
Parcelle cadastrée section AY n°4 sise 38 rue du  
Précieux Sang à Fécamp

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20240112 - FECAMP RUE DU PRECIEUX SANG en date du 2 décembre 2024 avec le Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le projet de constat de transfert établi en date du 18 décembre 2024 avec le Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°4 sise 38 rue du Précieux Sang à Fécamp,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

EPF Normandie

R28-2024-12-18-00006

Délégation de signature cession SOTTEVILLE LES  
ROUEN - A. LE CLOAREC.docx.pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Audrey LE CLOAREC**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,** en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le PAF signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de SOTTEVILLE-LES-ROUEN, le 27 juin 2013, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 16 mai 2013 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN, du 20 juin 2013

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial, la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « Grégoire OZANNE, Isabelle de FOUGY-RIHOUEY, Alexandra ROBBES, et Jean BOULLARD, notaires associés », titulaire d'un office notarial à ROUEN (Seine-Maritime), 107 Allée François Mitterrand, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC,** Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La société dénommée SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE LE FOYER DU TOIT FAMILIAL, société anonyme dont le siège est à SOTTEVILLE-LES-ROUEN (76300), 19 Rue Jean-Richard Bloch, identifiée au SIREN sous le numéro 781142773, et immatriculée au RCS de ROUEN,

- De deux maisons d'habitation sises à SOTTEVILLE-LES-ROUEN (76300), 18 Rue Gaston Contremoulins et rue Pierre Corneille, cadastrées section XA numéro 331, 347 et 348, d'une contenance totale de 23a 60ca,

Moyennant le prix de **CINQ CENT TRENTE HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET QUARANTE ET UN CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (538.362,41 € T.T.C.), valable jusqu'au 30 mars 2025,** se décomposant :

- Pour les parcelles XA 331 et 347 : en un prix de 353.512,40 € HT, se décomposant en valeur foncière pour 340.000 €, en frais d'acquisition pour 4.199,31 € et en frais d'actualisation pour 9.313,09 €. Le prix est de 354.863,64 € TTC.
- Pour la parcelle XA 348 : en un prix de 182.726,15 € HT, se décomposant en valeur foncière pour 175.000 €, en frais d'acquisition pour 2.679,56 € et en frais d'actualisation pour 5.046,59 €. Le prix est de 183.498,77 € TTC.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'élève à 2.123,86 €.

Le Prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à CINQ CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES (536 238,55 EUR).


Il convient de déduire de ce prix le montant du dispositif d'abaissement de charge foncière s'élevant à TROIS CENT QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE TROIS CENT QUINZE EUROS (394.315 €), soit un prix net à payer de **CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUARANTE SEPT EUROS ET QUARANTE ET UN CENTIMES (144.047,41€) T.T.C.**, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.


Fait à ROUEN, 18-12-2024  
Le Directeur Général

Notifiée 18-12-2024  
à Madame Audrey LE CLOAREC

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yosign

*Audrey LE CLOAREC*

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2024-12-17-00003

DELEGATION DE SIGNATURE CTS MARTIN  
ROLLEVILLE\_ALC

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Audrey LE CLOAREC**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le 17 février 2020 (transfert du PAF ex CODAH), après délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie du 1<sup>er</sup> décembre 2015, et délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole du 21 novembre 2019,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP NOTAIRES SEINE ESTUAIRE notaires associés titulaire d'un office notarial à MONTIVILLIERS (76290), 3 rue des Castors, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC** Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la SCP NOTAIRES SEINE ESTUAIRE, aux termes duquel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de Madame Monique Marie Madeleine MARTIN, demeurant à EPOUVILLE (76133) 13 Chemin du Gray ; et Madame Odile Marie Jeanne MARTIN, épouse de Monsieur Pierre LEMAISTRE, demeurant à ERQUY (22430) 8, rue du Pont,

Propriétaires indivises d'un ensemble immobilier sis à ROLLEVILLE (76133) rue Abbé Maze et rue Charles Barbanchon cadastré dans son ensemble de la manière suivante :

Section A numéro 654 pour une contenance de 631 m<sup>2</sup>

Section A numéro 670 pour une contenance de 836 m<sup>2</sup>

Section A numéro 671 pour une contenance de 213 m<sup>2</sup>

Section A numéro 400 pour une contenance de 30 m<sup>2</sup>

Section A numéro 401 pour une contenance de 30 m<sup>2</sup>

Section A numéro 402 pour une contenance de 20 m<sup>2</sup>

Soit une surface totale de 1 760 m<sup>2</sup>

Comprenant :

Sur la parcelle A 654 : 5 rue Charles Barbanchon

Une maison d'habitation et deux hangars à usage de garages,

Sur la parcelle A 670 : 34 rue Abbé Maze  
Une maison d'habitation avec atelier, et bâtiment dans le jardin

Sur les parcelles A 400, 401, 402 et 671 : 26 rue Abbé Maze  
Trois petites habitations, et six garages

Moyennant le prix global de **QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (435.000 Euros)** en valeur libre, à l'exception d'un garage demeurant occupé, qui sera réglé à la SCP NOTAIRES SEINE ESTUAIRE notaire rédacteur, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le  
Le Directeur Général

Signé le 17-12-2024

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame LE CLOAREC, le  
Signature de l'intéressée :

Signé le 17-12-2024

Bon pour acceptation

*Audrey LE CLOAREC*

✓ Certified by  yousign